

Centre Social Moulin A Vent
CALCUL DU QUOTIENT FAMILIAL

I - Revenus pris en compte pour le calcul du quotient familial

- Toutes les ressources figurant sur la feuille d'imposition avant abattement des 10 et 20%
- Déduction des pensions alimentaires versées
- En cas de changement de situation : prise en compte des trois dernières attestations de revenus ainsi que des revenus du conjoint éventuel et des revenus autres que salariés figurant sur la feuille d'imposition.

LE TOTAL DES REVENUS EST RAMENE À UNE MOYENNE MENSUELLE.

II - Mode de calcul du quotient familial

MOYENNE MENSUELLE DES RESSOURCES DIVISEE PAR LE NOMBE DE PARTS

	NOMBRE DE PARTS	
	<i>Personne seule</i>	<i>Couple</i>
Sans enfant à charge	1,5	2
1 enfant	2,5	3
2 enfants	3,5	4
3 enfants	4,5	5
4 enfants et plus	1 part par enfant supplémentaire	
Bénéficiaire AES (1)	½ part supplémentaire	